



Commune de

Baelen

N° 434

MAI
JUIN

2023

INFOS COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

DOSSIER

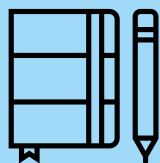
LA LIAISON DOUCE BAELEN-MEMBACH

NATURE

LE HIBOU GRAND-DUC







RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde est joignable au numéro unique : **1733**

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin**, le week-end du **vendredi 19h au lundi 8h** et **les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h**.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

DEGROS Emile 087.76.20.81
Rue O. Thimus, 33 - DOLHAIN

FOURIR Béatrice 087.76.31.21
Rue J. Wansart, 11 - GOË

MILET Jean-Pierre 087.76.34.40
Rue Maisier, 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

MILET Séverine 087.76.34.40
Rue Maisier 12 - DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré, 17 - BILSTAIN

STEVENS Anne-Françoise 087.76.45.45
Rue Maisier, 72 - DOLHAIN

TIQUET Marie-Pierre 087.76.45.45
Rue Maisier, 72 - DOLHAIN

TRAN Quang Hiep 087.44.58.81
Chemin du Meunier, 15 - BILSTAIN

Baelen

STAINIER Xavier 087.76.39.04
Route d'Eupen, 6 - BAELEN

CORDIER Anaïs 0479.95.23.01
Rue Longue, 2 - BAELEN

Welkenraedt

ADLJU Arsalan 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 - WELKENRAEDT

DEJALLE Joseph 087.88.16.05
Rue Nishaye, 30 - HENRI-CHAPELLE

ESSER Patrick 087.88.28.44
Rue Reine Astrid, 34 - WELKENRAEDT

JOSKIN Benoît 087.88.17.44
Rue de la Croix, 14 - WELKENRAEDT

PICQUOT Eric 087.88.07.43
Rue de l'Eglise, 5 - WELKENRAEDT

RÖMER Bernard 087.88.23.12
Rue du Centre, 2 - WELKENRAEDT



À la fin du mois de mars dernier, les élèves de nos deux écoles communales, encadrés par les enseignants, ont sillonné les routes et chemins de notre belle commune pour procéder au traditionnel grand nettoyage de printemps. Un grand merci à tous ces participants.

On souhaiterait bien évidemment que ce type d'actions soit relégué aux oubliettes par un retour au civisme d'une minorité qui, par son comportement, ne manifeste aucun respect pour notre environnement.

Les canettes en métal occupent une part importante des déchets qui sont récoltés. On sait le danger que représentent ces contenants ; ceux-ci sont déchiquetés lors du fauchage, leurs morceaux tranchants peuvent ensuite être ingérés par le bétail avec souvent pour conséquence, la mort des animaux...

Le conseil communal du 15 avril 2021 a adopté une motion par laquelle notre commune affirme son adhésion à « *l'Alliance pour la Consigne* » et manifeste ainsi son souhait de voir le Gouvernement wallon mettre cette consigne en œuvre. Aux dernières nouvelles, le principe de cette consigne aurait été approuvé dans les trois régions de notre pays, l'étape suivante consiste à en définir l'opérationnalité pour une mise en application... en 2025.

En 2020, la commune avait introduit une demande d'aide financière pour la réfection de chemins agricoles. Le 15 mars dernier, le Ministre compétent nous confirmait l'éligibilité de notre dossier et l'octroi d'un subside de 140.636 €. Dans les prochains mois, les travaux de réfection des tronçons Médael-Honthem et Chemins des Passeurs - Bellevue- Misère pourront débuter.

Je voudrais adresser mes remerciements à M. Roland Fanielle qui a exercé les fonctions de conseiller en énergie au sein de notre commune pendant près de 15 ans. La collaboration de M. Fanielle a été très précieuse dans le cadre de travaux de construction ou de rénovation des bâtiments communaux. Beaucoup d'entre vous ont également pu bénéficier de ses conseils dans le cadre de travaux privés. Je lui souhaite une bonne continuation dans sa vie professionnelle.

Bonne période printanière à toutes et à tous !

Votre Bourgmestre,
Maurice Fyon

Maurice Fyon



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel

Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **juillet - août 2023** distribué **du 3 au 7 juillet**.

Date limite de remise des documents : 15 juin 2023.

Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format.jpg (300dpi) à envoyer en pièce jointe.

**SITE INTERNET DE
LA COMMUNE DE BAELEN****www.baelen.be****BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION
COMMUNALE****HORAIRE**

LUNDI	8H30 - 12H
MARDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
MERCREDI	8H30 - 12H
JEUDI	8H30 - 12H ET 14H - 16H
VENDREDI	8H30 - 12H
SAMEDI	9H - 12H (PERMANENCE)

SUR RENDEZ-VOUS LES LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI APRÈS-MIDI

**Les dossiers d'urbanisme en cours
d'enquête publique sont consultables le
samedi durant la permanence.**

ATTENTION : l'agent présent lors de la
permanence n'a pas connaissance des
dossiers d'urbanisme, il ne pourra fournir
aucun renseignement ni prendre de
message.

Pour des informations sur les dossiers
d'urbanisme en cours d'enquête publique,
veuillez prendre contact avec le service
urbanisme (Madame Delègue) -
urbanisme@baelen.be ou 087.76.01.21
du lundi au vendredi

HORAIRE D'ÉTÉ : ATTENTION !

Pour cause de personnel réduit pendant les
vacances, **les bureaux** de l'Administration
communale **seront fermés tous les après-
midis du 1^{er} juillet au 31 août.**

**Une permanence UNIQUEMENT pour
le service Population/État civil sera
assurée le samedi de 9h à 12h aux dates
suivantes : le 8/07, le 29/07, le 12/08 et le
26/08.**

L'administration fonctionnant en service
réduit, il est possible que le temps
d'obtention de certains documents soit un
peu plus long que durant l'année. Merci de
votre compréhension.

PLANNING PARUTIONS 2023 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
juillet/août 2023	15-juin-23	du 3 au 7 juillet
sept/oct 2023	15-août-23	du 4 au 8 septembre
nov/déc 2023	15-oct-23	du 6 au 10 novembre

**HEUREUX QUI, COMME ULYSSE, A VU CENT PAYSAGES
ET TOUJOURS REVIENT VERS SON VILLAGE.**

Merci d'avoir rendu un aussi bel hommage à
Ghislain ROEMERS, 19/07/1946 – 02/03/2023.

Nous avons été très touchés par vos marques de sympathie et votre
présence à nos côtés.

Son épouse, Bernadette Flohimont, ses enfants, beaux-enfants et
petits-enfants

OBJETS TROUVÉS

Renseignements : Administration communale (087/76.01.10)

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le
service population si vous avez perdu quelque chose.



**VOUS AIMEZ PARTICIPER À NOS ACTIVITÉS !
VOUS SOUHAITEZ ÊTRE TENUE INFORMÉ DE
L'ACTUALITÉ COMMUNALE ?**

**ALORS, INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE
NEWSLETTER SANS TARDER !**

**RENDEZ-VOUS SUR WWW.BAELEN.BE
POUR VOUS INSCRIRE**

TONTE DES PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le fait
que l'usage des tondeuses et de tout engin
bruyant est **INTERDIT DURANT TOUTE
LA JOURNÉE LES DIMANCHES ET JOURS
FÉRIÉS**, ainsi que les autres jours entre 20h
et 8h.

(Article 132.2 de l'Ordonnance de police
administrative adoptée par le Conseil communal)

**ALE DE BAELEN (ASBL)**

Rue de la Régence, 6 B-4837 Baelen - Tél. : 087/76.01.28 0477/92.21.40
aledebaelen@gmail.com

Lundi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mardi : 8h30 - 12h00 / 13h00 - 16h00

Mercredi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Jeudi : joignable uniquement par téléphone ou par mail

Vendredi : Fermé



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Maël Manguette, rue de l'Invasion, 43 (11/03)
Sacha Mescheder Jacobs, Mazarinen, 16/2 (16/03)
Aimery Massenaux, Place Th. Palm, 21/1 (17/03)
Khalid Gadzhiev, route Jean XXIII, 12/3 (17/03)
Yanis Errens, La Sablière, 22 (28/03)
Arwenn Vandeberg, route d'Eupen, 3 (2/04)
Margaux Trips, route d'Eupen, 196/F (6/04)

DÉCÈS

Berthe Waauff, vve de Mathieu Korvorst, route d'Eupen, 2/1 (16/02)
Ghislain Roemers, époux de Bernadette Flohimont, chemin de la Joie, 1 (02/03)
Andrée Martin, Runschen, 25 (17/03)
Jean-Marie Habets, rue du Vicinal, 5 (20/03)
Erwin Thissen, époux de Ingrid Heinen, route d'Eupen, 94/D (21/03)
Lidia Marini, épouse de Georges Delbouille, route d'Eupen, 104 (31/03)

MARIAGE

Michel Nihon et Colette Schmetz, rte de Dolhain, 29 (08/04)



CPAS DE BAELEN

UNE FOIS PAR MOIS AU CPAS DE BAELEN :

AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE

Permanences d'informations juridiques accessibles gratuitement à TOUS !

Les prochaines permanences auront lieu tous les troisièmes vendredis du mois :

✓ **Vendredi 19/05/2023** de 10 à 11 heures

✓ **Vendredi 23/06/2023** de 10 à 11 heures

Pas de permanence au mois de juillet et d'août.



LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE | Tél. : 04/230.11.11 | Fax : 04/230.11.20 | www.spi.be



POSTE DE POLICE DE BAELEN

Heures d'ouverture :

Mercredi : de 13h00 à 17h00 > uniquement pour les plaintes.

Veuillez prendre rendez-vous au 087/76.66.71

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi. Tél. : 087/343.580

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101



WELKENRAEDT, PLOMBIÈRES, BAELEN

Place des Combattants, 21
B-4840 WELKENRAEDT

T 087/69 32 00 - F 087/69 32 00

E.maisondelemploi.welkenraedt@forem.be

Lundi et mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00



26/05 à 20h
au Bailus



**Lors de ce spectacle totalement improvisé,
les comédiens et comédiennes s'inspireront
de leurs interactions avec le public pour créer,
sans aucune préparation, des scènes parfois touchantes,
souvent drôles, toujours déjantées.**

**Ce que vous allez y voir n'a jamais eu lieu
et ne se reproduira jamais.**

Prix : 9€
(7€ tarif étudiant)

Réservation obligatoire
formulaire en ligne sur www.baelen.be ou
au 0494/086872

LE SAVIEZ-VOUS ? L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILITÉ PUBLIQUES.

NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS SE TROUVANT SUR LES PROPRIÉTÉS, EN BORDURE DE VOIRIE.

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les prairies et terrains exploités par nos agriculteurs :

- ✓ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✓ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✓ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✓ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.
- ✓ Le trottoir et les chemins doivent être nettoyés sous peine d'une sanction administrative communale

Les haies et plantations bordant la voie publique et délimitant les parcelles bâties ainsi que les parcs et jardins en zone agglomérée :

- ✓ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✓ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.

- ✓ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.

Dispositions applicables à toutes les plantations et haies bordant la voie publique :

- ✓ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✓ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✓ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✓ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente.

Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

À **BAELEN** ET À **MEMBACH**, LE JOUR DE COLLECTE DES DÉCHETS EST LE LUNDI : CHAQUE SEMAINE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS, UNE SEMAINE SUR DEUX POUR LES PMC ET PAPIERS/CARTONS (À VÉRIFIER DANS VOTRE CALENDRIER INTRADEL).

Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le dimanche après 19h ou le lundi avant 6h.

Les poubelles qui n'ont pas été récoltées devront être reprises par leurs propriétaires jusqu'à la prochaine collecte. En effet, tout dépôt des poubelles en dehors des horaires prévus pour le ramassage pourrait être sanctionné par une amende.

Si vos poubelles n'ont pas été récoltées alors qu'elles avaient été déposées avant l'heure limite et ne présentaient pas d'erreur de tri, vous pouvez contacter Intradel au 04/240.74.74 dans les 24h de la collecte pour savoir si un deuxième passage peut être prévu.

PETIT RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Article 28

§1^{er}. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19 heures. Les collectes pouvant débuter dans certains quartiers dès 7 heures du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

§10. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Article 29

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

INTERDICTIONS DIVERSES

Article 40.

Il est interdit :

De déposer ou de laisser des récipients le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte, sauf autorisation écrite et préalable du Bourgmestre; s'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte;

Sanctions

Article 41

Sans préjudice de l'éventuelle sanction administrative prononcée par le Collège communal, sera puni d'une amende administrative de maximum 250 euros quiconque contrevient aux dispositions des articles des sections 1 à 8 du présent chapitre.



Balades Clean Walker ramassage déchets



LE GRAND NETTOYAGE DE BAELEN-MEMBACH (2023)

IL Y A DU BOULOT !

POUR LA CINQUIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, NOUS ORGANISONS DES BALADES RAMASSAGE DÉCHETS DANS LE BUT DE PRÉSERVER AU MIEUX L'ÉTAT DE NOS ROUTES, CHEMINS, SENTIERS DE CAMPAGNE ET AINSI CONSERVER UN CADRE DE VIE AGRÉABLE.

Voici les dates de nos balades ramassage déchets organisées par l'équipe Clean Walker Baelen-Membach.

📅 Le **dimanche 07 mai** de 10h00 à 12h30.

Attention : cette action est menée en collaboration avec le Patro St-Paul de Baelen-Membach

📍 RDV sur le parking à côté du local patro (école de Baelen)

📅 Le **dimanche 18 juin** de 14h30 à 16h30.

📍 RDV devant l'église de Membach.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Nous fournissons les sacs, gants, chasubles et pinces.

Nous partagerons le goûter après nos actions ; prenez de quoi grignoter.

En espérant vous voir nombreux et motivés à tous ces événements.

Pour tout autre renseignement ou actualité, consultez la page Facebook Clean Walker Baelen-Membach.

L'ÉQUIPE CLEAN WALKER BAELEN MEMBACH.

(Groupe de travail sur la propreté publique)

Personne de contact : **Cindy Bours**

Par mail : **cindy.bours@Baelen.be**

Par téléphone : **0498/40.19.57**



SOIRÉE
je cours pour ma forme avec l'Adeps
BAELEN
9 JUIN
DÈS 21H
Bicue
BAILUS
SIL BOB Presse
L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT D'ENTRÉE

POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE,
DU MOUVEMENT, DES IDÉES, DES ACTIONS

SÉANCE D'INFORMATION
concernant les **SOINS PALLIATIFS**
Le mardi 13 JUIN de 20h à 22h
à l'administration communale de Baelen

objectifs:
informer sur les soins palliatifs, le réseau
local et la communication
avec les personnes malades



**Organisation: ACRF en collaboration
avec l'ASBL Foyer Culturel et Sportif
de Baelen**

LE BAILUS

Le local pour tous les jeunes de Baelen, Membach et alentours



REJOINS LES JEUNES DE TON ÂGE AU BAILUS POUR PARTICIPER À TOUTES SORTES D'ACTIVITÉS SPORTIVES, ARTISTIQUES, MUSICALES, FESTIVES, ETC.

POUR QUEL PUBLIC ?

- ➔ **12-18 ans:** Noémie t'accueille généralement les mercredis après midi dès 15h. Quelques exemples des activités déjà proposées : Tournoi de kicker, soirée jeu de société, initiation à différents sports (escalade, handball, basket, foot, karaté, etc.), découverte du djembé, visite au skatepark, karaoké, blind test, bowling, séances d'infos sur des thématiques liées à la jeunesse, ateliers cuisine, impro, soirées filles, atelier couture, etc.
- ➔ **De 16 à 77 ans:** Soirées et concerts organisés par Noémie, la Jeunesse Baelen-Membach ou le Patro, généralement le week-end.

OÙ TROUVER LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS?



Abonne-toi aux pages Facebook et Instagram "Le Bailus Baelen" et ne rate plus un événement!



Envoie ton numéro de gsm par message à une de ces pages pour être ajouté au groupe WhatsApp et recevoir encore plus d'infos!



Noémie est aussi contactable via bailus@baelen.be

La JBM et le Patro annoncent également leurs événements prévus au Bailus sur les réseaux sociaux

ET TOI, QUELLES SONT TES ENVIES?

À QUELS TYPES D'ACTIVITÉS AIMERAIS-TU PARTICIPER?

Quand devraient avoir lieu les activités? Quels jours et heures te conviennent généralement?

TALON À DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA COMMUNE OU INFOS À ENVOYER PAR FACEBOOK, INSTA OU MAIL (BAILUS@BAELEN.BE)



.....

.....

.....

.....

NOM:

GSM:

PRÉNOM:

MAIL:

ÂGE:



LE MÉRITE SPORTIF, CULTUREL ET ASSOCIATIF SERA À NOUVEAU DÉCERNÉ CETTE ANNÉE LORS D'UNE SOIRÉE FESTIVE LE SAMEDI 28 OCTOBRE 2023.



Le mérite sportif, culturel et associatif sera à nouveau décerné cette année lors d'une soirée festive le samedi 28 octobre 2023. Les candidatures peuvent être proposées par toute personne intéressée avant le 30 septembre à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale ou téléchargeable sur <https://www.baelen.be/loisirs/merite-sportif-culturel-et-associatif/merite-sportif-culturel-et-associatif-2023>

i Toutes les modalités et informations utiles concernant l'organisation de la soirée du mérite sportif, culturel et associatif seront communiquées en temps voulu.

Ci-dessous le règlement

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif

Article 1^{er} : Les mérites sportif, culturel et associatif sont attribués chaque année au cours du quatrième trimestre. La période de référence est située entre le 1^{er} septembre de l'année précédente et le 31 août de l'année en cours.

Article 2 : Pour le mérite sportif, toutes les spécialités et disciplines sportives sont mises sur pied d'égalité, qu'elles soient exercées par des sportifs professionnels ou amateurs, valides ou moins valides.

Article 3 : Les candidats pour les mérites sportif, culturel et associatif doivent :

- ✓ S'il s'agit de personnes physiques : être domiciliées à Baelen ou pratiquer leur activité dans un club ou groupement ayant son siège social dans la Commune.
- ✓ S'il s'agit de clubs ou groupements : avoir leur siège social et leurs activités principales à Baelen.

Article 4 : Les candidatures, présentées par toute personne intéressée, appuyées par des documents et justifications utiles (curriculum, articles de presse, ...), sont adressées à l'administration communale pour le 30 septembre au plus tard, à l'aide du formulaire disponible à l'administration communale et également téléchargeable sur le site de la Commune.

Article 5 : Le jury d'attribution est composé de la façon suivante :

- ✓ Président : l'Echevin des Sports en exercice.

✓ Membres de droit : le Bourgmestre, l'Echevin de la Culture et deux Conseillers communaux en exercice.

✓ Membres facultatifs : un représentant de chaque association culturelle et sportive de la Commune.

Article 6 : Trois prix sont attribués, à savoir :

✓ Le mérite sportif, attribué annuellement à un club, un groupement ou un sportif qui, dans la pratique de son sport, contribue au renom du sport. Un ou deux accessits pourront être attribués.

✓ Le mérite culturel, attribué annuellement à un groupement ou une personne qui s'est distingué(e) dans la pratique de son activité culturelle.

✓ Le mérite associatif, attribué annuellement pour autant qu'une candidature le justifie, à une personne qui s'est dévouée depuis de nombreuses années dans le monde sportif, culturel ou associatif local.

Article 7 : Le jury définira son mode de fonctionnement. Il a la faculté de ne pas attribuer un ou plusieurs mérites en l'absence de candidatures valables et de proposer en séance un candidat qui n'aurait pas envoyé de candidature. Ses décisions sont sans appel et se prennent en séance unique.

Article 8 : Les prix seront remis au cours d'une séance officielle et publique.

Règlement relatif aux mérites sportif, culturel et associatif adopté le 14 mars 2022 par le Conseil communal de Baelen.



Rendez-vous sur l'Espace des Rencontres pour fêter entre amis ou en famille la Fête nationale belge !

Au programme :

Château gonflable et grimage

Animations musicales

16h: Société Royale les fanfares Baelen

18h: Groupe Turlututrad (musique populaire tyrolienne)

20h: Brasero - Tribute Pierre Rapsat (version acoustique en duo)

22h: Dj Bi' Cue

Restauration: organisée par le Foot de Baelen



VOTRE COMMUNE :

COMMENT LA VOYEZ-VOUS AUJOURD'HUI ? COMMENT VOUDRIEZ-VOUS QU'ELLE SOIT DEMAIN ?

UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR) DÉMARRE À BAELEN, L'OCCASION DE VENIR DONNER VOTRE AVIS SUR VOTRE COMMUNE ET PROPOSER DES PROJETS CONCRETS LORS DES SOIRÉES DE CONSULTATION QUI SONT ORGANISÉES DANS LES VILLAGES.

En quoi cela consiste-il ?

Le Conseil communal souhaite **faire participer sa population** pour définir l'avenir de Baelen-Membach et **imaginer des projets à réaliser ensemble pour les 15 prochaines années.**

Le développement rural est une occasion unique pour les habitants de participer au développement de leur commune, de proposer leurs idées, et ainsi de prendre part aux orientations communales pour les années à venir.

Cette Opération a pour but de soutenir les idées et projets de la population qui visent à **améliorer la qualité de vie dans la commune.** Tous les domaines sont concernés : l'économie, le social, l'énergie, la culture, l'agriculture, le tourisme, le patrimoine, le logement, les infrastructures, la mobilité, la convivialité, ...

En quoi cela vous concerne ?

Des réunions vont être organisées entre le 12 et le 21 juin dans les villages de la commune. Chaque habitant aura la possibilité de s'exprimer sur les besoins existants, les atouts à valoriser, les menaces à prendre en compte, les défis à relever, les améliorations, les solutions à apporter et ce, quel que soit le domaine concerné.

Votre participation est une condition incontournable pour la réussite de cette démarche.

À quoi tout cela va-t-il servir ?

Au terme de ce travail de réflexion mené avec tous les villageois sur les forces et faiblesses de la commune, il s'agira de décider à quoi ressemblera la commune de Baelen à l'horizon 2035.

Une commission (CLDR) ouverte aux habitants réfléchira, sur base de tous les avis et recommandations des villageois, à la meilleure stratégie pour l'avenir et aux projets à concrétiser pour faire de Baelen la commune idéale.

➔ **Vous, habitants de la commune,** êtes les acteurs clés pour la réussite de l'Opération. Citoyens de tous âges, associations, acteurs économiques, acteurs sociaux, agriculteurs, travailleurs, sans emploi... **Vous habitez la commune, c'est donc VOUS qui avez une connaissance approfondie de la vie à Baelen.**

Village	Date	Lieu de réunion
Baelen	12/06/23	20h dans le réfectoire de l'école
Membach	14/06/23	20h15 dans le café de la salle St Jean
Baelen	21/06/23	20h dans le réfectoire de l'école

Si vous n'êtes pas disponible le soir de la réunion dans votre village, vous pouvez bien sûr assister à une réunion dans un autre village.

L'Opération de Développement Rural est une occasion unique d'aborder **tous les domaines qui touchent la vie dans notre commune et de participer à l'amélioration de ceux-ci.**

Grâce à ces Opérations, de beaux projets ont été réalisés dans une centaine de communes wallonnes :

AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE JEUNES ET DE LOGEMENTS TREMPLINS (WAIMES)



ATELIER RURAL (JALHAY)



CHEMINEMENTS UTILITAIRES, MOBILITÉ DOUCE (OLNE)



... mais aussi à Baelen dans le cadre de la programmation précédente :



ESPACE DES RENCONTRES (BAELEN)



PLAINE DE JEUX (MEMBACH)



Mais aussi l'entretien de zones naturelles, des actions intergénérationnelles, en faveur du patrimoine, du climat, de la mobilité active, l'organisation de jeux inter-quartiers, d'actions propreté ...



Pourquoi participer ?

- ✓ Pour identifier les **forces et les faiblesses** de votre commune ;
- ✓ Pour réfléchir ensemble à des **projets et actions** qui permettront d'améliorer la qualité de vie dans votre commune, vos villages et vos quartiers ;
- ✓ Pour enrichir le **dialogue entre citoyens et élus**.
- ✓ Pour **renforcer la mobilisation citoyenne** déjà en place.

Comment participer ?

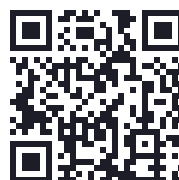
- ✓ Participez à **l'une des réunions d'information et de consultation** organisées dans chacun des villages de la commune.
- ✓ La **Commission Locale de Développement Rural** constituera le principal lieu de débat, de conception et de suivi des projets pour les 10-15 ans à venir. Lors des consultations, un **appel à candidatures** vous sera lancé, vous aurez l'occasion de déposer votre candidature pour rejoindre la CLDR et participer à la mise en place de nombreux projets aux côtés de vos voisins.

Vous désirez en savoir plus ?

Nous vous invitons à aller consulter le site internet dédié à l'ODR de votre commune : **www.4837enactions.info**

N'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ L'Administration communale,
Anne BOVY, secretariat@baelen.be
- ✓ La Fondation Rurale de Wallonie,
Agents de Développement
Mathilde PAUQUE, m.pauque@frw.be (080/29.11.21)
Bertrand LECLoux, b.lecloux@frw.be (080/29.11.24)





DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.

FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société **Régifo** (tél **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !



Votre commune est également sur facebook !

Une **bonne gourde** ?
Suivez le guide et bénéficiez d'une prime jusqu'à **-15€**

Votre commune et Intradel vous remboursent jusqu'à 15 euros par personne (max 50% de votre facture) à l'achat d'une bonne gourde.

MATÉRIAUX ?
ACIER INOXYDABLE (INOX)
Il a l'avantage de garder le contenu au frais.
VERRE
Protégeable avec une housse

CONTENANCE ?
Choix personnel et dépend de l'usage et des conditions :
POUVEZ-VOUS LA REMPLIR RÉGULIÈREMENT ?
OUI : 500 ML, 750 ML OU 1 LITRE
NON : 1 LITRE MINIMUM
DEVEZ-VOUS LA TRANSPORTER ?
La gourde peut vite devenir lourde...

ISOTHERME ?
Choix personnel et dépend de l'usage et des conditions :
TRAVAILLEZ-VOUS...
Dehors toute l'année et avec-vous besoin de garder votre boisson fraîche l'été et chaude l'hiver ?
À l'intérieur avec accès aisé à l'eau potable ?
OUI NON

BOUCHON ?
UNE GOURDE À LARGE GOULOT
Pour faciliter le nettoyage quotidien car toutes les parties de votre gourde doivent être facilement entretenues (bouchon, joint, gourde...).

PIÈCES DÉTACHÉES ?
Vérifiez la disponibilité de pièces détachées en cas de casse ou de perte ! Réparer, c'est un geste ZD !

jusqu'à -15€ à l'achat d'une bonne gourde !

leau du robinet !
Pour que l'usage de la gourde reste écologique et économique, il faut aussi bien l'entretenir et la faire durer dans le temps ! Retrouvez nos conseils d'entretien dans une prochaine infographie et sur www.intradel.be pour plus d'informations sur l'eau du robinet, les bonnes gourdes et la prime disponible !

Intradel
et votre commune

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« FORÊT RÉSILIENTE 2023 », DES AIDES À LA REPLANTATION

Lancé par la Ministre Céline Tellier, en charge de l'Environnement et de la Forêt, le projet « Forêt résiliente 2023 » a pour objectif d'encourager les propriétaires forestiers à réfléchir différemment pour régénérer leurs forêts et les orienter vers une gestion plus durable face aux changements climatiques.



Un appel à projet à destination des propriétaires privés de forêts en Wallonie en vue d'aider au financement de la replantation de forêts durables face aux enjeux de demain, avec des aides allant de 500€ à 3.000€/ha (selon les scénarios) pour diversifier ou replanter une forêt plus adaptée et résistante aux perturbations à venir (climat, crise sanitaire...). Clôture de l'appel à projets le 31/07/2023.

Quelques conditions importantes :

- Votre parcelle a une surface d'au moins 25 ares (un seul tenant ou plusieurs trouées).
- Votre parcelle a fait l'objet d'une coupe avant le 31 mars 2023
- Votre parcelle est située en zone forestière, agricole ou de parc au plan de secteur (OU en zone naturelle, de loisir ou d'espace vert pour le scénario « biodiversité »)
- Votre parcelle ne bénéficie pas d'une autre aide publique à la régénération ou à la diversification
- Votre parcelle respecte les dispositions légales

Vers une forêt adaptée et résistante aux changements

L'objectif de l'aide proposée aux propriétaires forestiers privés par la Wallonie est de tendre vers une forêt plus durable et adaptée, afin qu'elle puisse assurer longtemps les nombreux services que nous attendons d'elle : production de bois de qualité, maintien de la biodiversité et des paysages, protection des sols, régulation du climat, captation du CO₂...

Ce soutien régional vise à diversifier les forêts (espèces, âge...) et à orienter les régénérations pour mettre en place une forêt constituée d'un mélange d'arbres adaptés aux changements globaux, intégrant davantage la biodiversité tout en maintenant une fonction économique.

Plus d'informations sur <https://foretresiliente.be/>

Mail : foretresiliente@oewb.be

En mai,
achète la gourde qui te plaît !

INTRADEL TE REMBOURSE JUSQU'À 15€ À L'ACHAT D'UNE BONNE GOURDE

Intradel



À FAIRE MOI-MÊME OU CHEZ UN VÉLOCISTE

Pour rouler en toute sécurité, j'entretiens mon vélo et je m'assure qu'il est bien équipé ! Voici les principaux éléments à vérifier :

POTENCE ET GUIDON

- Je vérifie la hauteur de la potence (si elle est trop haute, risque de rupture)
- Je m'assure qu'il n'y a aucun jeu



☐	☐
☐	☐

ROUES

Je vérifie que :

- elles ne sont pas voilées (elles tournent droit) et qu'elles sont bien centrées et serrées
- les rayons sont bien serrés et qu'aucun n'est cassé ou manquant
- il n'y a aucun jeu dans l'axe



☐	☐
☐	☐
☐	☐

PNEUS

- Je vérifie qu'ils sont en bon état et qu'ils sont bien gonflés
- Je regarde s'ils ne sont pas déformés en observant la bande de roulement du pneu arrière : si l'usure n'est pas régulière, le pneu est déformé



☐	☐
☐	☐

ENSEMBLE PÉDALIER

- Je vérifie le serrage des manivelles (en particulier pour les vélos neufs) et pédales
- Je m'assure qu'il n'y a aucun jeu en tenant fermement la manivelle de l'une de mes pédales en essayant de faire tourner l'autre



☐	☐
☐	☐

CHAÎNE

- Je vérifie l'usure de la chaîne
- Je m'assure qu'elle est nettoyée et bien tendue
- Je la lubrifie avec une huile spécifique



☐	☐
☐	☐
☐	☐

FREINS

- Je vérifie l'usure des patins de freins (les rainures doivent être visibles). S'ils sont fort usés, je vérifie l'état de la jante (elle ne doit pas être creusée)
- Je m'assure que la tension des câbles est bien ajustée et que l'état des gaines et des câbles est correct



☐	☐
☐	☐

SELLE

Je vérifie qu'elle est dans la position idéale :

- suffisamment en arrière par rapport à l'axe du pédalier
- bec positionné de manière à ne pas glisser en avant
- je touche le sol avec le bout de mes pieds



☐	☐
☐	☐
☐	☐

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- | | |
|--|--|
| ☐ Frein avant | ☐ Catadioptrés de pédales jaunes ou oranges |
| ☐ Frein arrière | La nuit ou si la visibilité est inférieure à 200 m : |
| ☐ Sonnette (audible à 20 m) | ☐ feu blanc (fixe ou clignotant) à l'avant |
| ☐ Catadioptré avant blanc | ☐ feu rouge (fixe ou clignotant) à l'arrière, visible à 100 m |
| ☐ Catadioptré arrière rouge | |
| ☐ Catadioptrés latéraux (roues) et/ou bandes réfléchissantes blanches | |

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ

- | | |
|--|--|
| ☐ Vêtements de couleurs claires | ☐ Casque |
| ☐ Accessoires fluo/réfléchissants (gilet, bandes, housse pour sac à dos...) | ☐ Kit de réparation |

NB : Sur les VTT et les vélos de course, les catadioptrés ne sont obligatoires que si vous roulez la nuit ou si la visibilité est inférieure à 200 m.

BON À SAVOIR

Votre vélo est accidenté ?
Faites-le vérifier par un spécialiste avant tout usage.

REMARQUES

PLUS D'INFOS ?
www.awsr.be

 **Wallonie**
sécurité routière
AWSR

Editeur responsable : Françoise Guillaume, Chaussée de Liège, 654c • 5100 Jambes • 11/2021 • Ne pas jeter sur la voie publique.





LA LIAISON DOUCE BAELEN-MEMBACH

L'ORIGINE DU PROJET EXPLIQUÉE PAR LA FONDATION RURALE DE WALLONIE



**COMME CERTAINS D'ENTRE VOUS
LE SAVENT, EN 2006, BAELEN S'EST
ENGAGÉE DANS SA PREMIÈRE
OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT
RURAL (ODR). CELLE-CI A
OFFICIELLEMENT PRIS FIN EN 2020
MAIS LE PROJET DE LIAISON DOUCE
ENTRE BAELEN ET MEMBACH N'A PAS
ENCORE ABOUTI.**

**COMMENT EST-IL POSSIBLE QUE L'ODR
SOIT TERMINÉE MAIS QU'UN PROJET
SOIT TOUJOURS EN COURS ?**

UNE ODR SE DÉROULE EN DEUX PHASES DISTINCTES.

Lors de la première, l'élaboration, les citoyens sont invités à réfléchir aux projets qu'ils aimeraient mettre en œuvre sur le territoire communal lors des 10 prochaines années. Cette phase dure en général 2 à 3 ans. Au bout de celle-ci, tous les projets sont

compilés dans un document appelé « *le programme communal de développement rural* » ou « *PCDR* » qui a une durée de validité de 10 ans.

La seconde phase, la mise en œuvre, consiste en la réalisation des projets suggérés par les citoyens lors de l'élaboration. Il peut s'agir aussi bien de gros projets (Espace des rencontres à Baelen, liaison douce) que de petits projets (calendriers des agriculteurs, réfections de sentiers, ...). Cette phase dure normalement 10 ans mais peut se prolonger si un projet est en cours.

D'ailleurs, le cadre du développement rural autorise les communes à lancer un dernier projet au plus tard 6 mois avant la fin de la validité du PCDR. C'est ce qui s'est passé à Baelen pour le projet de liaison douce. Et comme le cheminement administratif de tels projets prend du temps, il arrive régulièrement qu'une commune ayant terminé une ODR soit toujours en train de réaliser un projet.

D'OÙ VIENT L'IDÉE DE LA LIAISON DOUCE BAELEN - MEMBACH ?

Ce projet a été évoqué la première fois lors des consultations citoyennes qui ont eu lieu en **avril 2006**.

Après ces consultations, un groupe d'élus et de citoyens volontaires, la commission locale de développement rural (CLDR), s'est réuni et a discuté des différents projets à mener lors des dix prochaines années. Pour réfléchir à la mise en œuvre des projets, les membres de la CLDR ont constitué des groupes de travail en fonction de leurs affinités avec les différents projets.

LES POINTS FORTS ET FAIBLES DE CHAQUE TRACÉ IDENTIFIÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

	A. distance (église à église)	B. dénivelé maximum	B'. pourcentage de côte	C. sécurité (proportion d'itinéraire le long de la grand route)	D. % éclairage (en rouges sur les cartes)	E. contrôle social	G. statuts de propriétés	H. clarification à envisager	I. Etat actuel	J. obstacles / difficultés	CONCLUSIONS
PONDERATION	20	5		20	15	15	10	10	10	10	
ITINÉRAIRE 1 : le long de la route communale (rue Jean XXIII ► rue Braun)	2,4	293	MCH ► BLN : rue Braun 2x ; autre sens : RAS	100%	35%	Possibilité de se faire prendre en charge par une voiture ("") 80%	Tout est propriété communale (100%)	Vérifier au cadastre l'emprise communale + choix du coté (droit?)	partiellement aménagé/ occupé par certains riverains + une partie du trajet encore à l'état naturel (bcp d'aménagements)	Pylones électriques dans le tracé + voir avec les aménagements des riverains + passage au château	★★★ Itinéraire qui semble le plus pertinent à mettre en place
ITINÉRAIRE 2 : rue Jean XXIII ► Vreuschemen ► Käkert	2,65	293	MCH ► BLN : Käkert + rue Braun ; autre sens : RAS	60%	28%	+ 70%	100%	idem	idem + morceau Käkert davantage sécurisé (moins de circulation/- fréquentée)	Idem point précédent avec moins d'obstacles sur le tronçon Käkert	★ second au classement général
ITINÉRAIRE 3 : Hoevel ► prairie ► club canin ► Mazarinen ► Vreuschemen ► Käkert	2,6	294	BLN ► MCH : prairie ; autre sens : Käkert + rue Braun	20%	15%	40%	Entre 300 et 600 m d'un ancien chemin vicinal qui a été déclassé	Contact avec les propriétaires privés pour achat ? + vérifier les conséquences du déclassement du chemin (voir qui est propriétaire de ce chemin)	Attention partie en prairie (ZA)	déclassement du chemin vicinal à l'atlas + idem partie Käkert	
ITINÉRAIRE 4 : Hoevel ► prairie ► club canin ► Mazarinen ► le long de la rue Braun	2,3	294	BLN ► MCH : prairie ; autre sens : rue Braun 2x	60%	25%	+ 75%	Idem	Contact avec les propriétaires privés pour achat ?	attention partie en prairie (ZA)	déclassement du chemin vicinal à l'atlas	★ 3 ^{ème} au classement
ITINÉRAIRE 5 : Hoevel ► prairie ► club canin ► Mazarinen ► direction Overoth ► échelier vers Vreuschemen ► Käkert	3	295	BLN ► MCH : prairie ; autre sens : Käkert	10%	10%	30%	Idem + question liée au passage par les écheliers dans la prairie	Contact avec les propriétaires privés pour achat ? (2x)	Quid échelier? Quid état de la prairie ? Quid assise du chemin? Quid utilisation de la prairie	Quid échelier? Quid état de la prairie ? Quid assise du chemin? Quid utilisation de la prairie	
ITINÉRAIRE 6 : Rue Emile Schmuck ► Overoth ► Giesberg ► village	3,6	289	BLN ► MCH : Overoth ; autre sens : Overoth + Giesberg	3%	15%	20%	Tout est propriété communale	Mettre de l'éclairage (quid Giesberg?) + quid RUE?	Revêtement au bout de la rue E. Schmuck + traversée de la RN hors zone agglomération + morceau après Overoth qui est quasi impraticable	Revêtement au bout de la rue E. Schmuck + traversée de la RN hors zone agglomération + morceau après Overoth qui est quasi impraticable	Exclu pour une distance trop longue
ITINÉRAIRE 7 : Runschon ► Blanc baudet ► Membach village	3,7	300	BLN ► MCH : Runschon ; autre sens : ca tire en longueur + Blanc baudet	5%	20%	35%	Tout est propriété communale	Mettre de l'éclairage (Quid Blanc Baudet?)	correct	Rien de particulier	Exclu pour une distance trop longue

C'est comme cela qu'en **2014**, un groupe de travail constitué d'une petite dizaine de citoyens s'est penché sur une liaison cyclable entre Baelen et Membach.

Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises et a réalisé des visites de terrain pendant un an et demi. Il a aussi sollicité l'avis des habitants dans une enquête publiée dans le bulletin communal. Enfin, il a analysé sept tracés différents en prenant en compte une série de critères pour objectiver le choix final. Parmi les critères, on retrouvait la distance (d'une église à l'autre), le dénivelé, la sécurité, les statuts de propriété, les obstacles éventuels, etc.

Au final, c'est le tracé « **route Jean XXIII – rue Hubert Braun** » qui respectait le plus les critères. Une note d'intention motivant la décision de la CLDR fut alors envoyée au collège.

En 2016, la CLDR a validé le projet de liaison douce entre Baelen et Membach par le tracé susmentionné.

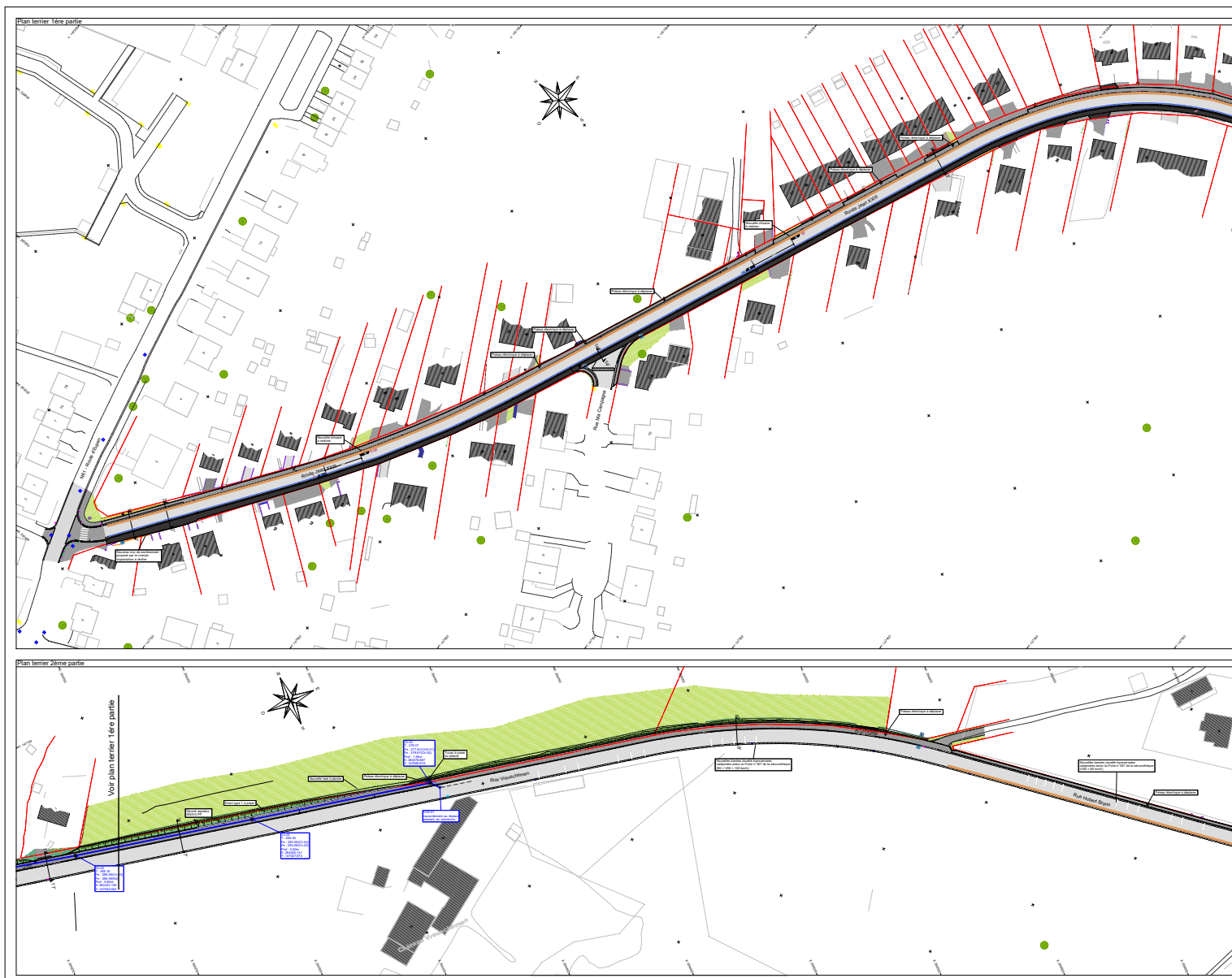
Fin 2017, après plusieurs réunions avec l'administration, la commune a rentré une demande de convention pour la liaison douce. C'est un acte administratif obligatoire dans le cadre du développement rural et cela permet entre-autre à la commune de bénéficier de subsides.

En 2019, le bureau d'étude chargé de mener à bien le projet a présenté celui-ci aux membres de la CLDR qui ont émis leurs remarques. Elles ont été intégrées par l'auteur de projet.

Fin janvier 2022, une réunion a encore eu lieu entre le collège communal, différents départements du SPW, l'auteur de projet, le TEC et ORES afin de peaufiner le projet.

En mars 2023, l'auteur de projet est venu présenter le projet final aux membres de la CLDR et de la CCATM.

Étant donné qu'il faudra procéder à l'expropriation de certaines bandes de terrain malgré les négociations effectuées avec les propriétaires, la commune ne pourra pas lancer les travaux avant la fin de cette année.



POURQUOI UN CHEMINEMENT SI LONG ?

De nombreuses raisons peuvent justifier de telles durées :

- Le parcours administratif ; si la commune ne respecte pas les étapes, elle ne pourra pas bénéficier des subsides.
- Les délais administratifs ; certains documents ne peuvent être rendus que tous les six mois.
- Les réunions avec de nombreux acteurs différents et pour lesquelles il faut synchroniser les agendas.
- La charge de travail du personnel communal au vu de l'augmentation des tâches qui incombent aux communes et de la multiplication des appels à projets.
- Le covid-19
- La gestion de l'après-inondations
- ...

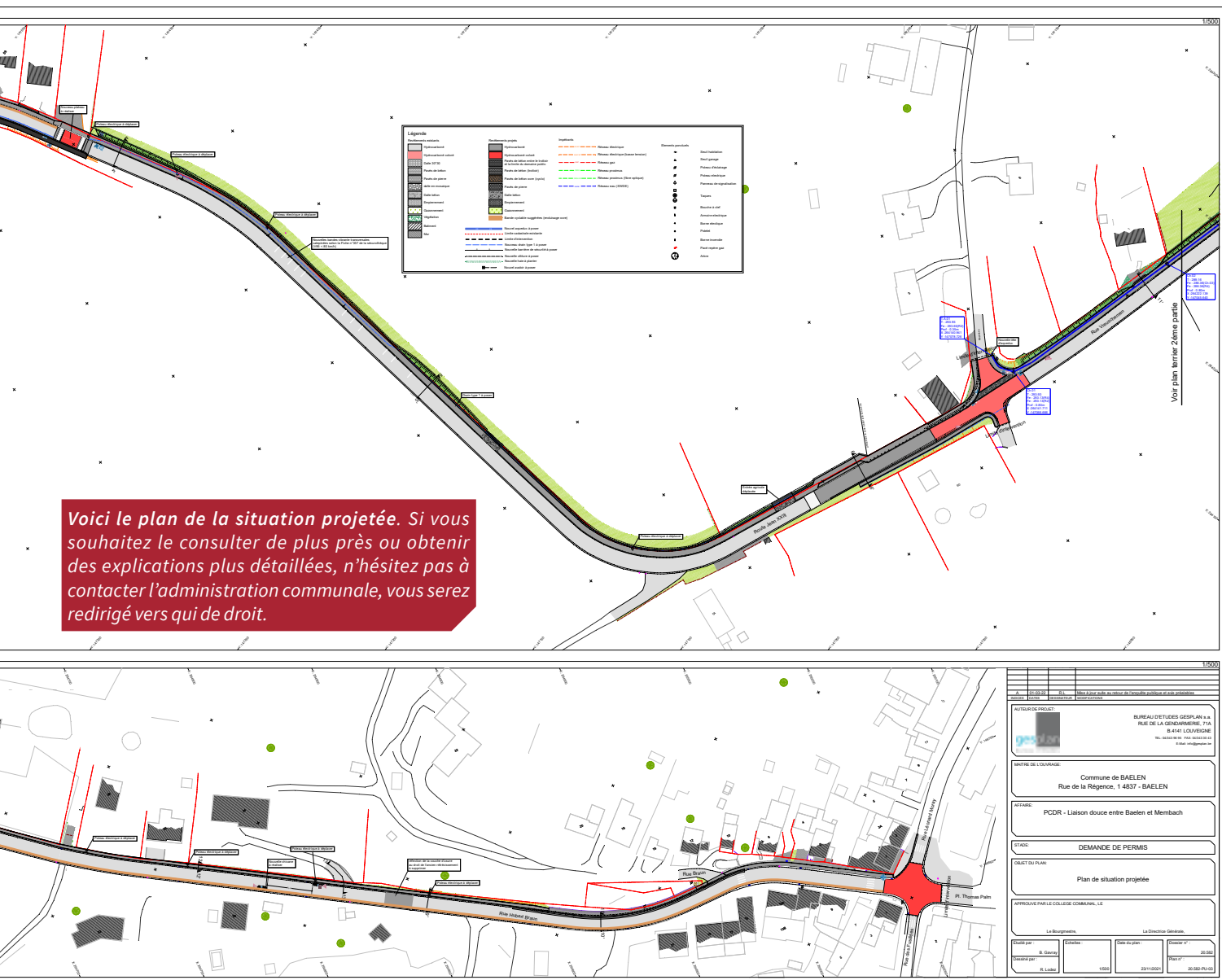
Il faut aussi se rendre compte que notre société évolue très rapidement, que tout va plus vite – vous avez accès à la moindre information en quelques clics, vous pouvez même être livré le jour même de votre commande – mais les délais administratifs, eux, ne sont pas devenus plus courts. Si on prend du recul, on se rend compte que même si ce projet a mis du temps à voir le jour, il est passé par toutes les étapes pour en faire un projet réussi !

Pour la Fondation Rurale de Wallonie, Bertrand Lecloux

LE DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS

LE PROJET EN EST À L'ÉTAPE DE L'OBTENTION DU PERMIS D'URBANISME. IL EST DONC PRÉSUMÉ DÉFINITIF MAIS DE PETITES MODIFICATIONS POURRAIENT ENCORE ÊTRE EFFECTUÉES EN PHASE DE TRAVAUX SI LA RÉALITÉ DU TERRAIN LE DEMANDE. DES MODIFICATIONS ONT D'AILLEURS DÉJÀ ÉTÉ EFFECTUÉES SUR LA BASE DES AVIS DE LA CLDR, DES INSTANCES DE LA RÉGION WALLONNE AINSI QUE DE CERTAINS RIVERAINS QUI ONT ÉMIS DES REMARQUES DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

Au départ de la route Jean XXIII, une piste cyclopiétonne unidirectionnelle est prévue dans le sens de la montée. Pour ce faire, la largeur de la voirie y sera réduite de 50 cm. Dans le sens de la descente, il s'agira d'un trottoir et d'une bande cyclable suggérée de couleur ocre en voirie.



À la sortie de l'agglomération (après les dernières maisons de la route Jean XXIII), les cyclistes et piétons passeront alors du côté gauche de la voirie via un plateau sécurisé vers une piste cyclopiétonne bidirectionnelle séparée de la voirie par une barrière de sécurité. Ce site propre pour les cyclistes et piétons se terminera à l'entrée de Membach, au niveau de la rue Käkert. Les cyclistes pourront alors choisir de repasser du côté droit de la voirie sur une bande cyclable suggérée ou de descendre par le Käkert (dont le revêtement sera amélioré) vers le centre de Membach.

Dans le sens de la montée depuis Membach, les cyclistes circuleront sur une piste cyclable en saillie au niveau de la rue Braun et resteront du côté droit de la voirie tout le long de l'itinéraire.

RÉDUCTION DE LA VITESSE DES AUTOMOBILISTES :

Plusieurs mesures mèneront à une réduction de la vitesse des automobilistes sur ce tronçon. Pour commencer, la création de trottoirs et pistes cyclables en saillie ainsi que l'installation de la barrière de protection hors agglomération vont réduire l'impression subjective de largeur de la voirie, ce qui a comme effet de diminuer la vitesse des véhicules.

Ensuite, quatre chicanes, qui permettent aux cyclistes de passer à l'extérieur, sont prévues sur le tracé, route Jean XXIII et rue Hubert Braun.

À proximité des deux traversées, des bandes transversales vibrantes ou visuelles (selon la distance avec les habitations) éveilleront l'attention des automobilistes. Côté route Jean XIII, la traversée sera équipée d'un plateau surélevé qui obligera les véhicules à ralentir, sous peine d'abimer leur pare choc. Un plateau ne sera pas créé au niveau de la traversée rue Braun sur avis du SPW, la visibilité y est cependant suffisante.

La vitesse sera également limitée à 70 km/h hors agglomération, alors qu'une partie est actuellement limitée à 90 km/h.

Une fois réalisé, ce projet constituera un lien fort entre les deux villages de notre commune et s'intégrera dans un réseau cyclable pensé au niveau du territoire entier de Baelen-Membach.





LE HIBOU GRAND-DUC (BUBO BUBO)



LE HIBOU GRAND-DUC EST LE ROI DE LA NUIT.

Avec ses 60 à 70 cm de haut et son envergure de 160 à 188 cm, c'est le plus grand rapace nocturne d'Europe. En Angleterre, il est appelé « **Eagle Owl** » qui signifie hibou aigle sûrement à cause de sa taille. Le mâle est plus petit que la femelle. Il est bien camouflé dans son environnement grâce à son plumage brun roux tacheté et rayé de noir. Son poids varie entre 2 et 3.5kg. Imposant par sa taille, il peut être encore plus impressionnant quand il se sent menacé, adoptant ainsi une posture menaçante en gonflant son plumage qui le rend encore plus gros qu'il ne paraît. Il déploie aussi ses ailes pour former une sphère et se balance d'avant en arrière tout en faisant vibrer tout son plumage ce qui a pour effet de faire reculer tout qui veut s'en approcher.

Sa tête, assez grosse, comporte deux gros yeux orangés qui représentent 5% du poids du corps. Si on compare avec nous, c'est comme si nous avions deux oranges à la place des yeux. Ses yeux comptent deux paupières, l'une transparente qui protège l'œil pendant le vol et la chasse, l'autre opaque comme la nôtre. Sa vision nocturne est parfaite car les yeux possèdent cinq fois plus de bâtonnets photosensibles par comparaison à l'œil humain tandis qu'ils possèdent moins de cônes sensibles aux couleurs, ce qui ne le dérange pas vu qu'il est nocturne. Les yeux sont fixes dans les orbites mais il compense cela avec sa tête mobile jusqu'à 270 degrés grâce à 14 vertèbres cervicales qui lui permettent de tourner la tête dans tous les sens. Nous, les humains, ne possédons que 7 vertèbres cervicales. Autour des yeux, il présente un cercle de plumes appelé masque facial qui sert à diriger les sons vers les oreilles dissimulées sous les plumes. Avec ses oreilles décalées l'une par rapport à l'autre et une parfaite audition, il n'a aucune difficulté à localiser et attraper ses proies. Sur le dessus de la tête, il porte fièrement deux grandes aigrettes souvent confondues avec les oreilles alors que ce ne sont que deux touffes de plumes qu'il peut redresser lorsqu'il est intrigué.

Comme la plupart des rapaces nocturnes, il pratique un vol silencieux malgré sa taille grâce à un plumage duveteux et flexible. Les bouts des rémiges primaires (grandes plumes extérieures des ailes) sont frangés un peu comme les dents d'un peigne, ce qui a pour but de diminuer les sons produits par le frottement des plumes des ailes.

On rencontre le Grand-Duc généralement dans les rochers, les falaises, les ruines, les vieux châteaux. La journée, il est tapi sur un rebord ou sur une corniche rocheuse, aigrettes reposées sur la tête, confondu dans son environnement. On constate cependant qu'il devient de moins en moins difficile pour son habitat. Il se rencontre maintenant en forêt dans un ancien nid de rapaces diurnes voire même au pied d'un arbre dans un creux formé par les racines. En 2020, il a même niché sur un rebord de fenêtre à Geel dans la province d'Anvers où il n'a jamais été présent.

Les couples sont généralement unis pour la vie mais on a déjà remarqué qu'un mâle s'occupait de plusieurs femelles en même temps. Ils ne font pas vraiment de nid, ils se contentent d'accumuler au sol les poils et les plumes arrachés sur les proies. En mars ou avril,

la femelle pond à intervalle de 2 jours de 2 à 4 œufs. La couvaison commence dès la ponte du premier œuf ce qui donne une différence d'âge et de taille pour les jeunes. Cela peut poser un problème s'il n'y a pas assez de nourriture disponible car le dernier sera abandonné voire même mangé par ses frères et sœurs.

On dit que le Hibou Grand-Duc hulule, ulule ou bouboule. Son chant est constitué de 2 ou 3 syllabes ce qui donne un « **Houhou** » ou « **Ouhouhou** » grave mais audible très loin.

Pour se nourrir, le Grand-Duc n'a que l'embarras du choix. Etant donné qu'il est au sommet de la pyramide alimentaire, il est le super prédateur. Son seul prédateur est l'homme. Il chasse en général en début de nuit dans les zones découvertes de son territoire qui peut s'étendre jusqu'à 15 km de rayon. Son alimentation est constituée de :

- 70% de lapins, lièvres, rats, surmulots, mulots, martres, fouines, écureuils, renardeaux, hérissons, ou encore faons.
- 20% d'oiseaux tels que corbeaux, chouettes ...
- 10% de serpents, amphibiens, lézards, insectes en tout genre



Les grosses proies sont déchiquetées et avalées par morceaux tandis que les plus petites sont gobées entières. L'acide gastrique puissant digère tout sauf les poils et les os, qui sont recrachés sous la forme de pelotes de réjection. Celles-ci sont de tailles impressionnantes de 10cm x 3cm.

Notre roi de la nuit a bien failli disparaître complètement de nos régions à la première moitié du 20^e siècle. Longtemps pourchassé car considéré comme oiseau de malheur, on le clouait sur les portes des granges pour éloigner les mauvais sorts. Victime indirecte également des concentrés de pesticides utilisés contre les rongeurs qu'il consomme en quantité ainsi que des accidents contre les véhicules qui l'éblouissent avec les phares la nuit. Ajoutée à cela, la modification de son habitat a mis à mal sa population mais grâce à un programme de réintroduction commencé en 1960 en Allemagne, il est réapparu chez nous en 1982. Il a recolonisé tout doucement nos régions si bien qu'en 2016 on a recensé 140 couples en Ardenne. Les derniers recensements montrent qu'il a encore étendu son aire de répartition car on le retrouve régulièrement maintenant en Flandre. Même si à l'heure actuelle sa population remonte progressivement on ne peut pas dire que l'oiseau est fréquent pour autant. Il est bien entendu protégé intégralement par la loi. Son espérance de vie peut aller jusqu'à 20 ans mais il dépasse rarement une dizaine d'années. En effet, les dangers tels que les pesticides même s'ils sont en diminution sont toujours présents de même que les voitures en plus grand nombre et les fils électriques. Il utilise souvent les pylônes électriques comme perchoirs mais du fait de sa grande envergure, lorsqu'il s'envole, s'il touche deux fils en même temps, c'est l'électrocution garantie.

Christian Desart | Guide Nature

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
05/05/2023	<i>Atelier origami</i>	Bibliothèque communale	de 13h à 14h30	voir article
07/05/2023	<i>Balade</i>	Départ du parc communal	13h30	Groupe balades
07/05/2023	<i>Balade ramassage déchets</i>	Local Patro Baelen	de 10h à 12h30	Clean Walker (voir article)
12/05/2023	<i>Atelier origami</i>	Bibliothèque communale	de 13h à 14h30	voir article
13/05/2023	<i>Les "mamans" à l'honneur</i>	Foyer Culturel		Les sept nains de Baelen-Membach
17/05/2023	<i>Mercredi... J'peux pas, j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	14h30 à 15h15 et 15h30 à 16h15	voir article
20/05/2023	<i>Répair Café</i>	Centre Culturel de Welkenraedt	de 13h à 17h	voir article
26/05/2023	<i>Spectacle d'impro</i>	AU BAILUS	20h00	voir article
27/05/2023	<i>Concert de Lily "chante Piaf"</i>	Eglise St Paul à Baelen	20h00	voir article
01/06/2023	<i>Conférence-débat "L'Humain, un être à part"</i>	Salle du Conseil communal	20H00	L.A.C - voir article
DU 3 AU 6 JUIN 2023 - KERMESE DE BAELEN				
02/06/2023	<i>Blind test</i>	Sous le chapiteau de la Kermesse	à préciser	JBM
du 2/06 au 4/06/2023	<i>Exposition de peintures de Monique Schyns</i>	Administration communale de Baelen	voir article	L.A.C - voir article
03/06/2023	<i>Tournoi des rues et des sociétés</i>	Terrain de foot de Baelen	dès 10h	voir article
03/06/2023	<i>Concours de dessins + animations</i>	Parc communal	14h	L.A.C - voir article
03/06/2023	<i>Inauguration de la kermesse - manèges</i>	Parc communal	16h30	voir article
03/06/2023	<i>Bal de la kermesse</i>	Parc communal (sous chapiteau)	21h00	Sté Royale de Tir St.Paul - voir article
06/106/2023	<i>Tir à l'oiseau</i>	Parc communal	15h00	Sté Royale de Tir St.Paul - voir article
04/06/2023	<i>Balade vélo</i>	Espace des Rencontres	9h00	voir article
04/06/2023	<i>Balade</i>	Départ du parc communal	13h30	Groupe balades
09/06/2023	<i>Soirée JCPMF</i>	au Bailus	21h00	voir article
13/06/2023	<i>Séance d'information sur les soins palliatifs</i>	Administration communale de Baelen	20h00	voir article
18/06/2023	<i>Balade ramassage déchets</i>	Eglise de Membach	14h30 à 16h30	Clean Walker (voir article)
21/06/2023	<i>Mercredi... J'peux pas, j'ai bibli</i>	Bibliothèque communale	14h30 à 15h15 et 15h30 à 16h15	voir article
DU 23 AU 27 JUIN 2023 - KERMESE DE MEMBACH				
23/06/2023	<i>Blind test</i>	Salle St Jean à Membach	20h00	Association des parents de l'école de Membach - voir article
24/06/2023	<i>Trail du dragon</i>	Membach	15h	JCPMF - voir article
24/06/2023	<i>Concours de constructions LEGO</i>	Salle St Jean à Membach	16h30	L.A.C - voir article
24/06/2023	<i>Bal du Roy</i>	Salle St Jean à Membach	20h00	Sté Royale de Tir St.Jean - voir article
25/06/2023	<i>Exposition de LEGO par les Brickologues</i>	Salle St Jean à Membach	de 10h à 17h00	voir article
25/06/2023	<i>Tir à l'oiseau</i>	Membach	16h30	Sté Royale de Tir St.Jean - voir article



LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale – ancienne école maternelle).

NOUVEL HORAIRE

Votre bibliothèque adopte son horaire à partir du 9 janvier 2023 !

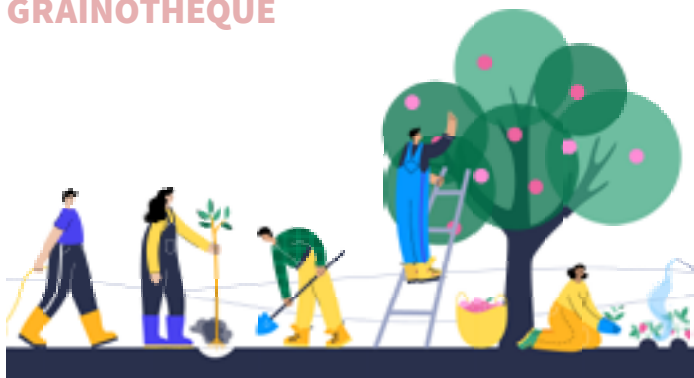
Un horaire encore mieux pensé pour vous accueillir avant et après la sortie de l'école toute proche. Le même horaire lundi, jeudi et vendredi pour vous simplifier la vie. Un horaire inchangé pendant les congés scolaires.

Retrouvez également les actualités de la bibliothèque et ses conseils de lecture sur sa page Facebook !

FERMETURE

La bibliothèque sera fermée du 26 au 30 mai, nous nous retrouverons le 31 mai !

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINTHÈQUE



Vous pouvez y **échanger des graines** de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.

POUR RAPPEL

- ✓ La bibliothèque est gratuite jusque 18 ans.
- ✓ Pour les adultes, la carte PASS coûte 6,00 € par an, pour emprunter à la bibliothèque de Baelen et aux bibliothèques de la province de Liège.
- ✓ Vous ne ressortez votre portefeuille que pour payer quelques centimes d'amende de retard quand vous oubliez de rendre vos livres dans les temps.
- ✓ Vous pouvez emporter 10 livres à la fois pour 4 semaine de prêt.
- ✓ Le catalogue des collections disponibles : **mabibli.be**

UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

☎ 087 76 01 23

✉ bibliotheque@baelen.be



ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MAI-JUIN 2023

VENDREDI 5 ET LE VENDREDI 12 MAI

ATELIER ORIGAMI À LA BIBLIOTHÈQUE

Les bibliothécaires aimeraient décorer la bibliothèque avec des origamis. Accepteriez-vous de venir les aider ?

L'origami, kékako ?

C'est l'art du pliage du papier. Cette tradition japonaise est très populaire au pays du Soleil-Levant. C'est même une tradition ancestrale qui se transmet de famille en famille.

Cet art ancestral possède également des vertus méditatives et permet d'exprimer sa créativité.

✂ À partir de 8 ans

🕒 De 13h à 14h30

☆ Activité gratuite

Inscription : bibliotheque@baelen.be ou au 087/76.01.23



MERCREDI 17 MAI

MERCREDI... J'PEUX PAS J'AI BIBLI !

« Dans mon panier » : un temps d'histoires pour les enfants en âge d'école maternelle.

🕒 De 14h30 à 15h15

☆ Inscription obligatoire

👤+ Pour les enfants en âge d'école maternelle. Bienvenue aux accompagnants.

MERCREDI 17 MAI

MERCREDI... J'PEUX PAS J'AI BIBLI !

Un temps d'histoires.

🕒 De 15h30 à 16h00

☆ Inscription obligatoire

👤+ Pour les 0-3 ans, accompagnés.

MERCREDI 21 JUIN

MERCREDI... J'PEUX PAS J'AI BIBLI !

« Sous les cocotiers » : un temps d'histoires pour les enfants en âge d'école maternelle.

🕒 De 14h30 à 15h15

☆ Inscription obligatoire

👤+ Pour les enfants en âge d'école maternelle. Bienvenue aux accompagnants.

MERCREDI 21 JUIN

MERCREDI... J'PEUX PAS J'AI BIBLI !

Un temps d'histoires.

🕒 De 15h30 à 16h15

☆ Inscription obligatoire

👤+ Pour les 0-3ans, accompagnés.



RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE !

PRIX VERSELE

Durant le mois de mars, vos bibliothécaires ont fait le tour des classes de Baelen et Membach pour présenter le Prix Versele. Ce prix annuel, récompensant les œuvres de littérature pour la jeunesse, est composé de 25 livres (aux thématiques et histoires variées) répartis en cinq catégories d'âge, aussi appelées « Chouette ». Dans nos écoles, ce sont les 4 premières Chouettes qui ont été lues et soumises au vote des élèves ! En attendant les résultats officiels voici déjà ceux de Baelen et Membach.



FOIRE DU LIVRE DE BRUXELLES

Samedi 1^{er} avril (non ce n'était pas une blague !) vos courageuses bibliothécaires, accompagnées du fidèle Cercle de Lecture, se sont rendues à la Foire du Livre qui avait lieu à Bruxelles. Elles en ont profité pour rencontrer des auteurs, tester un escape game, découvrir de nouveaux éditeurs et surtout... faire le pleins d'idées d'acquisitions !



Avis aux personnes et organisateurs de

 BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune **www.baelen.be** Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents :

« **Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos** »,

ainsi que « **les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative** » à respecter.

BALADES

Envie de découvrir votre village et votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

**LES DIMANCHES
7 MAI, 4 JUIN ET 2 JUILLET**

(sous réserve d'évolution des mesures de lutte contre le coronavirus)

Rendez-vous au **parc communal de Baelen**, rue de l'Église, à **13h30**. Les balades durent environ **2 heures** (8km). Munissez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58



Dès la saison **2023/2024**, les équipes de jeunes de l'association **R.Baelen FC et l'Union Limbourg** deviennent la

Vesdre Foot Académie

- Nouvelle structure, encadrement et entraîneurs diplômés.
- **Envie de rejoindre nos rangs ?**
Plus d'informations au 0479/96.93.46 ou par email julienpirnay44@gmail.com

LES CHIENSHEUREUX



UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC VOTRE CHIEN, DES MOMENTS HEUREUX QUI VOUS PERMETTENT DE RECHARGER VOS BATTERIES ! VOILÀ LA RAISON SOCIALE DE NOTRE ASBL. NOS MEMBRES CONTRIBUENT AU BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE CENTRE CANIN, ET AINSI, CHACUN PEUT PASSER DE BONS MOMENTS DANS LORS DE NOS ACTIVITÉS CANINES ET SOCIALES.



Chacun y trouve son compte :

- Les moniteurs bénévoles et le comité des chiensheureux constatent la rapide évolution des participants dans la communication avec leur chien, ainsi que l'implication des membres dans le fonctionnement de notre asbl.
- Les propriétaires de chiens apprécient le sérieux de nos différentes organisations.
- Les personnes qui vivent ou côtoient au quotidien les chiens fréquentant notre école, constatent que les propriétaires gèrent bien mieux leurs compagnons à 4 pattes dans le respect de la population.

Lors du premier trimestre, nous avons pu mener à bien une actualité chargée :

- Notre école du chiot a affiché complet
- Nos leçons en extérieur (dans les bois et dans les chemins agricoles) ont ravi nos membres
- Les entraînements de chiens de recherche ont pu permettre à nos chiens de se servir de leur flair.
- Notre assemblée générale a pu réunir une majorité de membres de l'asbl, c'est pour nous très important que nos adhérent s'intéressent au bon fonctionnement du club.
- La vie sociale qui est coutumière chez nous, nous fait le plus grand bien : en effet nos membres qui repassent à la buvette prendre une consommation, nous démontrent que les choses sont à leur juste place.

Le deuxième trimestre s'annonce également riche en entraînements et en activités.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations. À bientôt.

Fred.chiensheureux.be@gmail.com

Fred 0475/421216 Messenger Fred Meurisse.

ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'instruction
Membach

OBEISSANCE

SOCIABILITE

ECOLE des CHIOTS

DEFENSE

PREPARATION aux TESTS et BREVETS

RECHERCHE en DECOMBRES

LEÇON PARTICULIÈRE

www.chiensheureux.be

0475 42 12 16



KERMESSE DE BAELEN

DU 3 AU 6 JUIN 2023

PROGRAMME DE LA KERMESSE



 SOCIÉTÉ ROYALE DE TIR SAINT-PAUL ASBL

3
Juin

★ 21 H Bal de la kermesse sous chapiteau avec le DJ Bi'Cue

2
Juin

★ Blind Test organisé par la JBM - sous le chapiteau de la kermesse

6
Juin

★ 10 H Messe pour les vivants et défunts de notre société, et plus particulièrement pour les membres décédés après la fête patronale, suivie d'un petit cortège dans le village accompagné de la fanfare et des enfants de l'école.

★ 14 H 30 Cortège, toujours accompagné de la fanfare, vers le champ de tir.

★ 15 H Début du tir à l'oiseau

Après la chute du coq, les alfères exécuteront le jeu du drapeau en l'honneur du nouveau roi. L'entrée du nouveau Roy et de sa Reine ainsi que la soirée qui s'en suit seront animées par Fire Devils.

Le comité remercie l'administration communale et la police pour sa collaboration, la fanfare pour sa participation aux cortèges et l'animation dans le parc ainsi que la commission des jeunes du F.C. Baelen pour le service au bar ce jour.

Image de vectorpocket sur Freepik

Tournoi des rues et des sociétés



lors de la kermesse

Le samedi 3 juin

Retour du tournoi des rues et des sociétés
Tournoi sixte (matches 5 contre 5)
Au terrain du R.Baelen.FC

Règles :

- °Équipes de minimum 5 joueurs (1 gardien + 4 joueurs)
- °Les joueurs représentent leur rue ou leur société: feuille de matchs et vérification des équipes avant le début de la compétition.

Informations et inscriptions

- °Début des rencontres de poules dès 10h.
- °Finales vers 18h.
- °Inscription par téléphone au 0479/96.93.46 ou par e-mail : julienpirnay44@gmail.com
- °Inscription : 50€ par équipe + un ballon pour les rencontres à disputer



CONCOURS DE DESSINS - KERMESSE DE BAELEN

Le traditionnel concours de dessins est de retour !

Les enfants de 4 à 12 ans (répartis en 3 catégories) sont invités au traditionnel concours de dessins organisé par le L.A.C.

Où ? Dans le chapiteau à la plaine de jeux.

Quand ? Le samedi 3 juin 2023 à 14h00 - Inscriptions dès 13h45.

Prix ? 2€ par enfant (pour les enfants d'une même famille), 3€ pour deux enfants et 5€ pour trois enfants.

NOMBREUSES RÉCOMPENSES !

ANIMATION

Le concours de dessins sera suivi par une série d'activités animées par différentes associations du village.

Ils auront le plaisir de vous présenter leurs différentes activités et de partager avec vous leur passion.

Rendez-vous à 15h00 dans le chapiteau.

CONFÉRENCE-DÉBAT :**« L'HUMAIN, UN ÊTRE À PART ? » DE GILLES PIRARD**

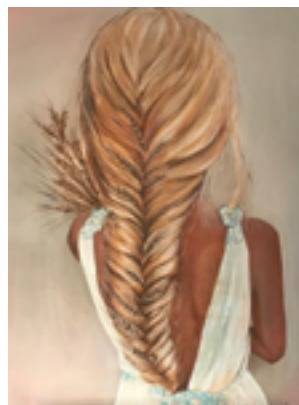
JEUDI 1^{ER} JUIN À 20 H À 4837 BAELEN, SALLE DU CONSEIL COMMUNAL (RUE DE LA RÉGENCE 1)

Les civilisations successives ont dompté notre part de 'bestialité', pour élever l'Homo Sapiens et l'extraire de sa condition animale. Or, cette séparation 'Humain-Nature' dominante en Occident entraîne aujourd'hui une rupture qui menace des équilibres fondamentaux pour la planète mais aussi pour l'avenir de notre propre espèce. Au travers d'observations fascinantes, amusantes mais bien réelles, les recherches en sciences humaines et biologiques réinterrogent l'exception humaine.

Une conférence à la croisée des chemins entre philosophie, éthologie, écologie, biologie, ... une conférence qui questionne la relation qu'entretient notre espèce avec les autres formes de vie.

Alors, prêt.e à bousculer les idées reçues que nous entretenons sur les « bêtes » ? Prêt.e à faire vaciller l'Humain du piédestal sur lequel nous nous sommes installés ?

Gilles PIRARD est Coordinateur de la cellule Formation du CRIE, Centre Régional d'Initiation à l'environnement à Liège
Organisation LAC Baelen, inscriptions 0486 902 363, PAF 7€.

**INVITATION À L'EXPOSITION**

L'Association Loisirs, Arts et Culture, avec la collaboration de l'Echevinat de la Culture de Baelen-Membach, vous invite à venir découvrir l'exposition de peintures de madame

Monique SCHYNS

« Laissez-vous surprendre par des acryliques hautes en couleurs pour vous imprégner un peu de son univers »

L'exposition se déroulera dans l'atrium de la maison communale, rue Régence 1 - 4837 BAELEN

Du vendredi 2 juin 2023 au dimanche 4 juin 2023

Heures d'ouverture : samedi de 9 h à 18 h et dimanche de 11 h à 18 h

Vernissage : vendredi 2 juin 2023 à 19 h 30

à l'Atrium de la Maison Communale

Rue Régence 1 - 4837 BAELEN

Entrée libre

Balades **vélo** de l'été

2023

04/06/2023



INFOS ET INSCRIPTIONS : Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
 087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo

avec le soutien de



Rendez-vous à Baelen

Venez sillonner notre belle commune à vélo et en famille le dimanche 4 juin 2023. Balade encadrée, allure modérée, relief modéré, sur une distance de 20km.

Informations pratiques :

départ (10h) et petit déjeuner (9h) dans la salle de la Cantellerie (Espace des Rencontres)
 Un parking vélo sera installé.

Attention : petit déjeuner offert aux 100 premiers inscrits n'est valable que sur inscription.

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Maison du Tourisme du Pays de Vesdre
 087 78 79 99 - www.verviers.be/baladesvelo
 Plus d'informations également sur www.baelen.be





25^{ème}



Jogging Baelenois

14 août 2023

1km - 2km - 7,8km

SAVE THE DATE



Nouveauté cette année:

1^{ère} Marche: 2 distances

7,8 et 12km



CHALLENGE
LA MEUSE



VISITWallonia.be



Stage multisports Baelen 2023 Du 17 au 21 juillet

Troisième édition du stage multisports de Baelen dans les installations du Foyer Culturel.

Ce stage mettra en lumière les différents clubs sportifs participants de notre commune. Ainsi **athlétisme, badminton, football, gymnastique, karting, mini-golf, tennis de table, unihockey, volley-ball, vélo et VTT**, et bien d'autres sports et activités seront au programme.

Nous accueillerons les enfants âgés de **4 à 12 ans (nés en 2011 à 2019)** que nous regrouperons par tranches d'âge. Chaque groupe sera encadré par des **moniteurs diplômés**.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Prix : 95€** pour la semaine.
Attention, nombre de places limité !!
- **Inscriptions et informations supplémentaires** par téléphone au 0479/96.93.46 ou par mail julienpirnay44@gmail.com
- **Paiement par virement bancaire** sur le compte suivant : BE60 1430 7629 7170 Asbl. R. Baelen. FC
Merci de notifier « Nom + Prénom de l'enfant + Stage 2022 » dans la communication.
Ou paiement en liquide le premier jour du stage.
- **La carte MOBIB** (gratuite auprès du TEC pour les enfants de 6 à 11 ans) sera demandée pour les groupes qui feront certains trajets en bus pour rejoindre leurs activités.

KJ & CO
JEUX CANINS



KJ & CO

LA SAISON POUR LES SECTIONS « **JEUX CANINS** » A REPRIS CE 1^{ER} AVRIL. DE NOUVEAUX AMATEURS NOUS ONT REJOINT POUR PARTICIPER À CE BEAU DÉFI DE PRATIQUER UNE ACTIVITÉ EN DUO. NOUS LEUR SOUHAITONS BEAUCOUP DE RÉUSSITE ET DE PLAISIRS PARTAGÉS AVEC LEUR COMPAGNON.

En ce qui concerne l'éducation chiot par la méthode sans contrainte et par le renforcement positif, il est conseillé de s'inscrire au plus vite voire même avant l'acquisition du chiot tant la demande est élevée et devra malheureusement être limitée par moment. Afin de garantir une qualité éducative, nous limitons à maximum 4 chiots par moniteur par session de cours.

Pour les conditions générales et renseignements :

<http://kjetco296180171.wordpress.com>

Ou GSM : 0495 855 890 Edith (Si répondeur, laissez votre message, nous vous contacterons au plus vite)





REPAIR CAFÉ WELKENRAEDT

REMERCIER LES NOMBREUX VISITEURS AUX DIX
ATELIERS EN 2022 ET FIXER LES PROCHAINS
RENDEZ-VOUS 2023



LE SAMEDI 20 MAI

QUI SOMMES-NOUS ?

Collectif de bénévoles, le RCWelk est composé de réparateurs disponibles pour diagnostiquer des appareils défectueux auxquels, ensemble avec les utilisateurs, ils tentent d'offrir une seconde vie. En 2023, dans une ambiance et un cadre convivial, les interventions se font tous les deux mois de 13h00 à 17h00 au centre culturel de Welkenraedt, 10 rue Gretry.

COMMENT CA MARCHE ?

- Inscription sur place entre 13h00 et 16h30
- Un objet propre par personne. Merci pour votre compréhension.
- Attribution d'un numéro.

PENDANT L'ATTENTE,

« L'Entracte » propose un éventail de boissons et de collations sucrées et salées.

Les alentours du Centre culturel offrent des espaces de détente.

Une agréable conversation peut s'engager entre participants.

- Dès qu'un réparateur se libère, il démonte l'appareil et ensemble avec lui, l'utilisateur analyse son état.
- Parfois, l'achat d'une pièce de rechange est nécessaire. Le dépanneur peut indiquer comment procéder. A l'utilisateur de décider si la dépense en vaut la peine.
- Le matériel est remonté. Réparé ou pas.
- L'utilisateur repart déçu ou avec un grand sourire.

BIENVENUE A TOUS !

Notre équipe souhaite donner l'impulsion pour la création de repair cafés autour de Welkenraedt et invite vivement tout responsable d'initiatives citoyennes à nous rendre visite en tant qu'observateur de notre fonctionnement.

Contact : repaircafewelk@hotmail.com - Tel. 087 64 89 05



Les Sept Nains Baelen Membach vous invitent pour mettre

« LES MAMANS » À L'HONNEUR

LE SAMEDI 13 MAI

au Foyer culturel, rue de la Régence 1, 4837 Baelen.

Au programme :

Petite restauration disponible sur place !

Artisans proposant leurs créations !

Informations et réservations :

Par mail : lesseptnainsbaelenmembach@gmail.com

Par téléphone entre 17h et 20h : 087/76 45 67

Facebook : Les Sept Nains Baelen - Membach



Membach

23 24 25 26 27

Programme complet

Juin

23

Blind test: organisé par l'association des parents de l'école de Membach

24

Trail du dragon + marche / Concours de constructions Lego
Carrousels pour les enfants / Bal du Roy

25

Messe festive de la kermesse / Exposition Lego par les BRICKologues
Cortège de la Société Royale Saint-Jean et TIR à l'oiseau /
balade à dos d'âne / Carrousels pour les enfants

26

Pinata de la St Jean / Carrousels pour les enfants

27

Carrousels pour les enfants

Plus d'informations sur  Kermesse à Membach 2023



Blind Test

23 juin
2023
à 20h00

Ambiance assurée
Accessoires sur le thème de "l'été sera chaud"
Equipes de 4 à 8 personnes
Inscription souhaitée
Lots pour toutes les équipes

★ ORGANISÉ par: Association des parents de l'école de Membach
★ INSCRIPTIONS 0486/10.85.42 - magermans.caroline@belgacom.net
via facebook: Magermans Caroline
★ RESTAURATION : Food Truck à l'entrée

PAF: 5€/personne 📍 Salle Saint-Jean à Membach
f Blind Test Membach



TRAIL DU DRAGON

MEMBACH

24 JUIN 2023

3 DISTANCES
8 KM | 16KM | 23KM
120mD+ | 350m D+ | 440m D+

Logos des partenaires: Baelen, Tourisme Veldor, Val d'Avoye, CGT, etc.



Concours de constructions de BRIQUES

Organisé par le L.A.C. de Baelen-Membach
24 / 06 / 2023
16h30 (après départ du trail)
Concours individuel sur un thème donné
Enfants de 4 à 12 ans
3 catégories: 4-6 / 7-9 / 10-12
Récompenses dans chaque catégorie
Inscription souhaitée - THÖNNISSEN Nathalie - 0486/90.23.63

Gratuit

📍 Café de la salle Saint Jean à Membach



Les BRICKOLOGUES

à Membach
PRÉSENTENT
Une exposition avec des briques LEGO®

4837 en actions

DIMANCHE
25 JUIN
2023
(10H - 17H)

EXPO & VENTE
ENTRÉE GRATUITE

À L'OCCASION DE LA KERMESE DE MEMBACH

LEGO® est une marque déposée du groupe LEGO® THE LEGO GROUP
Création: Pierre Demez
Design: 4837 en actions

Informations-inscriptions-renseignements:
brickologues@gmail.com

Les BRICKOLOGUES

Salle Saint-Jean
Rue Léonard Moray 15 - 4837 Membach
Editeur responsable: Amaud Scheen, rue de la Régence 1, 4837 Baelen

